



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chercheurs

Question écrite n° 88393

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le statut des jeunes docteurs partis en post-doc à l'étranger. Le programme « Retour post-doctorants » monté par l'agence nationale de la recherche a permis à un certain nombre d'entre eux, dont le statut est précaire, en leur confiant un budget, jusqu'alors réservé aux seuls chercheurs statutaires, la mise en route de leur sujet de recherche. Il lui demande de lui dresser un bilan ainsi que de lui préciser quelles sont ses intentions concrètes concernant la durée du programme et l'ouverture de ce dernier à un plus grand nombre de postulants.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88393

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9874

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)